

Le pays de Vaud au XVIIIe siècle

Autor(en): **Maillefer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

depuis de longues années, il se trouve encore des écrivains pour répéter une vieille calomnie, et des gens pour y croire. Que les Français, se plaçant à leur point de vue patriotique, en veuillent à Jomini d'avoir quitté Napoléon avant Leipsig, cela se conçoit encore, bien que Jomini eût, de l'aveu même de l'Empereur, des motifs très plausibles. Mais il semble que pour le reste la question ne devrait plus se poser.

En remettant sous les yeux de nos lecteurs les éléments essentiels du procès, nous espérons que, pour eux du moins, la parfaite probité du général Jomini ne fera plus l'objet d'aucun doute.

P. E.

LE PAYS DE VAUD AU XVIII^e SIÈCLE

(Suite).¹

On voit par là combien Coxe et Muret, combien ceux qui criaient à la dépopulation des campagnes étaient dans le vrai. Les villes n'allaient pas mieux. Le léger appoint qui leur arrivait des villages sous forme de domestiques était plus que compensé par l'émigration militaire et commerçante. Ceux qui restaient au pays étaient-ils au moins dans une situation enviable? Point du tout, à en croire les témoins les plus compétents. A Lausanne, les familles de la haute bourgeoisie et de la noblesse s'épuisèrent pour entretenir un luxe au-dessus de leurs ressources. Les **fortunes**, acquises le plus

¹ Nous terminons avec cet article la deuxième partie du *Pays de Vaud au XVIII^e siècle*. D'autres études sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'instruction publique au XVIII^e siècle, paraîtront en temps opportun, quand la place dont nous disposons le permettra.

souvent à l'étranger, **disparaissaient au bout de deux générations**, et là où le grand-père avait été riche, le petit-fils, devenu pauvre, devait songer à reprendre le chemin de l'exil.

Le paysan était plus malheureux encore. Celui qui ne voulait pas travailler au-delà de ses forces, se priver de tout confort, et faire comme les gens des Ormonts ou de Montherond, était guetté par la misère. Le nombre des pauvres est grand. Qu'il s'agisse des assistés, c'est-à-dire de ceux auxquels la bourse communale et la charité publique devaient venir en aide, ou qu'il s'agisse de ceux qui, péniblement, au jour le jour, gagnaient leur vie, sur ce point encore, les affirmations des pasteurs concordent absolument. Le **paupérisme** et la **mendicité** étaient la grande plaie des campagnes vaudoises, et la classe des misérables augmentait sans cesse. A Lavaux, dans tout le Jorat, les pauvres et les assistés sont nombreux. Le pasteur de Villette se plaint du grand nombre de rôdeurs, de vagabonds, de mendiants : « Beaucoup de pauvres préfèrent une journée de mendicité à deux jours de travail. » A Savigny, presque tout le monde est pauvre. Chexbres est « extorqué par les procureurs et avocats. »

La misère est également signalée aux environs de Lausanne, à Prilly, Ecublens, Epalinges, Montherond. La situation est un peu meilleure près de Vevey. Cependant, à Montreux, Villeneuve et Chillon, un sixième de la population est assisté. La proportion est plus forte encore dans la vallée du Rhône ; à Aigle, à Yverne, un tiers des familles sont assistées.

Aux Ormonts et au Pays-d'Enhaut, il y a moins de

fortunes, mais aussi moins de misère noire. A Oron, il y a peu d'aisance. La vallée de la Broye est mieux partagée, bien que, sur plusieurs points encore, on crie misère.

A la Côte, les rapports varient ; cependant les appréciations pessimistes sont plus nombreuses que les optimistes. A Prangins et Duilier, par exemple, il n'y a pas d'assistés, mais presque tout le monde est dans la gêne. Il en est de même pour la majorité des habitants de Commugny. A Aubonne, sur 1101 habitants, il y a 150 assistés. A Saint-Cierges, au contraire, les gens ont de la tenue : « Aucun Saint-Ciergeois n'a jamais été mendier dans le pays. » Le nombre des pauvres, des mendiants et des vagabonds augmente à mesure qu'on s'approche de la frontière française et de Genève.

Le tableau n'est pas enchanteur. Que les pasteurs l'aient un peu intentionnellement poussé au noir, afin d'obtenir quelque largesse de LL. EE., c'est fort possible. Beaucoup laissent percer cette intention, et la description de la misère finit souvent par une humble demande de subside. On allait souvent tirer la sonnette du ministre, son escarcelle n'était pas toujours bien garnie, et il n'eût pas été fâché de recevoir quelques batz à l'effigie de l'ours, pour les distribuer aux nécessiteux de sa paroisse. Mais que l'on s'en tienne au minimum, que l'on s'en tienne aux chiffres, dont la précision parle autant et mieux que les plaintes vagues, on verra qu'en somme la campagne était fort misérable.

Le fait même d'entendre quelques-uns des pasteurs chargés de l'enquête s'exprimer sur un ton pleurard, et insinuer à LL. EE. qu'une petite aumône ne serait pas mal accueillie, a quelque chose

de navrant. On ne sentait pas, on ne voulait pas comprendre que cet état de pauvreté était dû aux vices organiques de la constitution de l'Etat de Berne, aux abus de toutes sortes qui s'étaient introduits dans l'administration, à la façon dont les sujets vaudois étaient traités.

Ce qui étonnait surtout, c'était le contraste frappant entre la prospérité relative des campagnes allemandes et la misère des paysans vaudois. L'état florissant du Mittelland avait induit en erreur les écrivains superficiels, qui ne se donnaient pas la peine de distinguer entre les diverses parties du pays. Ils avaient conclu du particulier au général : parce qu'ils avaient remarqué un village ou un paysan riche, ils en inféraient que tout sujet de Berne était opulent. Un fauteur de l'oligarchie bernoise, Mallet-Dupan, dans le tableau qu'il a fait du gouvernement de Berne avant la révolution, n'a su trouver que des éloges à l'adresse des patriciens. Suivant lui, les campagnes étaient dans la prospérité : pour le démontrer, il fait le récit d'une noce à laquelle il assista aux environs de Berne, quelque temps avant la révolution :

« Revenant de Zurich à Berne, en 1796, je trouvai dans un beau village, à trois lieues de cette dernière ville, une noce champêtre qui peignoit l'ensemble des mœurs du pays et sa prospérité. Aux environs de Berne, c'est l'usage des paysans aisés de célébrer leur banquet nuptial à quelque distance de leur habitation, dans l'une de ces bonnes auberges qu'on rencontre presque à chaque village. Vingt et deux chars verds, élégans et rembourrés, avoient amené les époux, les parents et les amis. Après la bénédiction nuptiale, le cortège se rendit

de l'église à l'auberge : à son approche, la musique militaire du régiment de milice où l'époux étoit bas-officier, exécuta plusieurs airs graves et solennels : 27 couples défilèrent en ordre et en silence ; les visages et la marche annonçoient une sorte de recueillement. Parée de larges dentelles, d'un bouquet de fleurs et encore plus de sa beauté, la jeune épouse, vêtue d'un habillement de serge noire superfine, et dans le costume national, ne passoit pas vingt et quatre ans. Sa chevelure tressée tomboit jusqu'à ses talons : sa taille avantageuse et flexible, la finesse de ses traits et la vivacité de son coloris, la distinguoient au milieu de ses compagnes... C'étoit l'image de la pudeur. Le mari en uniforme (suivant la règle scrupuleusement observée dans cette heureuse contrée) disputoit à sa fiancée les avantages de la figure, de la jeunesse et de la modestie : le cortège entier présentoit les mêmes caractères ; point d'ornement superflu, ni de recherche ; tout étoit riche sans être déplacé. Un sentiment de religion tempérant l'allégresse de la journée, et la noce à l'auberge n'oublia point qu'elle sortoit d'une cérémonie où un engagement solennel venoit d'être contracté en présence de la Divinité. Des danses précédèrent et suivirent le banquet, où régna la profusion. La première santé fut au souverain ; la seconde au pasteur qui avoit béni le mariage, et dont les enfans étoient placés à côté des époux : quelque prolongée que fut la séance et le bal qui la termina, une gaîté décente, l'ordre et la sobriété y présidèrent. Trente et six heures s'écoulèrent avant le retour des mariés à leur village. Les frais d'auberge avoient été fixés d'avance à la somme de 60 louis : le salaire des musiciens, les

aumônes, les gratifications, le portèrent à 75. L'aubergiste fit cesser l'étonnement que cette dépense me causoit en m'apprenant que la jeune femme étoit une héritière de 150,000 livres de Suisse, et que son époux, cultivateur et marchand de toile, possédoit une fortune au moins égale : il ajouta qu'il y avoit dans les environs plusieurs paysans aussi riches ; et je bénis le Gouvernement sous lequel un peuple jouissoit en paix d'une telle prospérité. »

On ne saurait être plus logique ! Mais la logique étoit ce qui préoccupait le moins le pamphlétaire genevois.

Une des causes les plus immédiates de la pauvreté du pays étoit sans contredit le système fiscal en vigueur. LL. EE. tiraient chaque année du Pays de Vaud des sommes considérables. Le chiffre en a été quelquefois exagéré par les écrivains vaudois. Mais en prenant les données les plus modestes, on ne saurait nier le fait que le Pays de Vaud ne pouvoit que végéter en donnant tant et en recevant si peu. Jean-Jacques Cart a calculé que la valeur intégrale des terres rentrait tous les vingt-cinq ans dans les caisses de LL. EE. Le pays auroit été totalement ruiné si le Vaudois n'avoit trouvé des ressources dans sa pauvreté même, et n'étoit allé refaire sa fortune à l'étranger. Ainsi l'expatriation, contre laquelle s'élèvent les ministres, étoit une nécessité pour le pays.

Le paysan étoit écrasé sous le poids des charges et des redevances féodales. Quand il s'étoit soumis à toutes ces prescriptions, qu'il avoit payé le cens et les dîmes, quand il avoit acquitté les droits de fouages, de charroi, quand il avoit fait les corvées,

quand il avait passé par la banalité du four et du moulin, son revenu était fortement entamé. Les gens de St-Saphorin et de Colombier démontrèrent à LL. EE., en 1790, que, si l'on divisait la récolte en 48 parties, 15 parts devaient être consacrées aux frais d'exploitation, 15 revenaient au paysan et 18 au seigneur terrien. L'impôt et la location dépassaient donc le revenu. La dureté des receveurs et des percepteurs faisait peser plus lourdement encore des charges fort onéreuses¹. Ceux-ci étaient vaudois, mais Berne tolérait leurs abus et par conséquent en était responsable.

Il faut convenir que LL. EE. n'étaient pas seules propriétaires de droits ; que, dans bien des cas, ces redevances si préjudiciables au laboureur étaient payées à des propriétaires indigènes de fiefs. Mais souvent les prestations dues à LL. EE. venaient s'ajouter à celles que percevait le seigneur.

Le régime tout entier était défectueux, et personne ne songeait à l'améliorer. LL. EE. avaient au contraire défendu aux propriétaires de droits féodaux de s'entendre avec leurs paysans pour le rachat de quelques redevances. Ainsi le souverain repoussait tout ce qui aurait pu, même sans lui causer aucun préjudice, amener quelque changement favorable dans la condition du peuple.

LL. EE., il faut le dire, se montraient parfois charitables. Dans mainte occasion, elles se « relâchaient » leur droit strict. C'est ainsi qu'elles exemptaient de la dîme, pour un espace de dix ou même vingt ans, les terres nouvellement défrichées².

¹ Voir le N° 1 de la *Revue historique vaudoise : Documents et anecdotes relatifs à la dîme*.

² Ord. bailliv. de Lausanne, 23 juin 1790.

Charité intelligente, bien entendue, puisque cette mesure encourageait l'agriculture, mais méritoire quand même. LL. EE. étaient quelquefois plus désintéressées. Ainsi, le 7 juin 1791, elles cèdent à la commune de Villars-Tiercelin la dîme des pommes de terre « et lui bonifient 120 florins pour ce qu'elle a payé l'année précédente, vu la pauvreté de cette commune et eu égard à ce que dans le mandement de Dommartin il n'y a qu'eux qui la paient ¹ ».

Berne cédait parfois gratuitement ou à un prix minime le terrain nécessaire à une œuvre d'utilité publique ². Elle accordait un subside à un hospice ou à un hôpital ³. Elle faisait distribuer des grains aux assistés ⁴. Elle prêtait quelquefois de l'argent sans intérêt ou à un taux inférieur ⁵. Les méchantes langues prétendaient, il est vrai, que Messieurs de Berne faisaient au Pays de Vaud l'aumône avec les écus des Vaudois. Cette assertion n'est pas absolument fausse, mais il ne faudrait pas refuser tout sentiment généreux au gouvernement de Berne.

La question des greniers publics est plus controversée. L'oligarchie et ses partisans ont souvent cité cette création comme un chef-d'œuvre de charité et de désintéressement. « Dans les années de disette, disaient-ils, LL. EE. achètent très cher les blés étrangers, en remplissent les greniers et les cèdent à vil prix. Ainsi elles sauvent leurs sujets

¹ Ibid.

² A Ouchy, 12 mai 1790, « terrain d'un ouvrier et demi, pour aider à l'établissement d'une promenade publique. »

³ Lutry, 13 mai 1793.

⁴ Lausanne.

⁵ Clarens, 23 décembre 1790.

de la famine, au grand détriment du trésor de Berne. »

Dans plusieurs cas, en effet, cette prévoyance paternelle fut utile aux sujets de Berne, mais elle ne s'exerçait pas toujours aux dépens des deniers bernois. Écoutons les adversaires : « Le gouvernement, disent-ils, ne vendait que très rarement à perte ; le plus souvent, il réalisait d'honnêtes bénéfices. Et encore, honnête n'est pas le mot : le gouvernement fibustait ses sujets ; il accaparait le blé, faisait monter les prix et alors ouvrait ses greniers, mais contre bel et bon argent comptant. » Monod¹, qui avait vu fonctionner le système, s'exprime en ces termes : « Je commence par ce dont l'aristocratie tirait le plus de vanité, par ses greniers. Leur utilité me paraissait certaine, et la reconnaissance due au gouvernement à ce sujet si évidente, qu'un de mes plus grands sujets de crainte, en 1798, lors de notre révolution, fut qu'étant privés de cette ressource par les changements qui s'opéraient, nous ne fussions, dans peu, en proie à la disette. Tout, à cette époque, présageait un renchérissement considérable dans le blé ; nos communications avec l'Allemagne étaient fermées et l'on ne laissait rien sortir de France. En 1801, la crise était bien plus grande ; sur tous les points, la récolte avait manqué, le blé était cher partout, la famine menaçait ; on n'avait pas un grain en magasin ; le particulier était épuisé par cinq ans de sacrifices ; on était plus strict que jamais en France pour empêcher la sortie ; aussi le commerce de Lausanne, prévoyant les dangers de cette situation, eut le patriotisme de

¹ *Mémoires I*, p. 28.

former une entreprise qui y eût en partie paré ; les troubles qui survinrent en empêchèrent l'effet.

« Qu'est-il arrivé ? En 1798 et en 1802, envoyé à Paris, imbu de l'idée que si le gouvernement ne s'occupait pas de procurer des approvisionnements de blé, le Pays de Vaud était exposé à périr de faim, un des premiers objets dont je m'occupai fut d'obtenir une permission d'en exporter de France. On l'obtint en 1798, et on n'en fit aucun usage ; les blés baissèrent au lieu de hausser, sans que le gouvernement s'en mêlât. En 1802, on n'obtint qu'un don de trois mille quintaux pour toute la Suisse, et l'année la plus menaçante pour la famine s'est passée sans grande détresse ; le prix des denrées a été moins élevé que dans des temps moins critiques, lorsque le gouvernement ouvrait ses greniers et faisait vendre.

» Cette expérience réitérée prouve donc, ce semble, que l'administration agissait à contre-sens en se mêlant du commerce des grains ; et si, comme je l'ai ouï assurer à des personnes qui se disaient avoir été dans le cas, elle avait entravé au lieu de favoriser les négociants du pays qui avaient voulu s'en occuper, si tout cela tenait à quelques vues de gain de la part de quelques grands propriétaires ou de baillifs influents, loin de lui savoir gré de ces approvisionnements si vantés, ils ne seraient qu'une fausse mesure qu'on serait en droit de lui reprocher. »

Un patricien bernois, Wild, qui avait observé de près le gouvernement de l'ancien régime ; qui, en raison de différentes circonstances, s'était rallié au nouvel ordre de choses, et était devenu Vaudois et très bon Vaudois, s'exprime d'une façon plus nette

encore, et accuse le gouvernement de spéculations mesquines. « Au commencement de la Révolution française, on défendit l'entrée des grains d'Allemagne, parce que le bailli d'Argovie, auquel on avait demandé des renseignements, avait des grains à vendre et espérait les vendre cher. Une barque de blé, à Vevey, introduite au moment où il allait manquer, fut confisquée. Dans la grande cherté, LL. EE. firent alors acheter du blé et le vendre, mais trop tard. »

On voit que si les intentions de Berne étaient parfois méconnues, elles n'étaient pas toujours absolument pures.

Au surplus l'aumône ne constitue point un état normal, pas plus entre peuples qu'entre individus. Elle n'est qu'un accident. Si elle ne relève point celui auquel on la fait, si elle ne le met pas en état de se passer à l'avenir de l'aumône, elle n'est pas un remède, elle n'est qu'un moindre mal substitué au mal plus grand.

Or LL. EE. se contentaient de ces petites charités d'occasion, sans comprendre qu'il fallait réformer, reconstituer, donner une nouvelle vie au pays. L'eussent-elles compris, il est peu probable qu'elles l'eussent voulu. Et encore, si elles en avaient eu la volonté, en avaient-elles le pouvoir ? Les abus s'étaient introduits un à un ; chacun en lui-même était peu de chose, mais leur nombre augmentant, ils formèrent, au bout de deux siècles, une masse formidable à laquelle on ne pouvait toucher sans compromettre tout l'édifice gouvernemental.

Paul MAILLEFER.
